

Fiche de Données de Sécurité
Foliaal NP Mg Zn

Selon réglementation (EC) 1907/2006

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIÉTÉ**Nom commercial :** Foliaal NP Mg Zn**Producteur / Fournisseur :** VITAL CONCEPT SAS
80 rue Arthur Enaud
ZI Très le Bois - CS 60362
22603 LOUDÉAC CEDEX (France)
Tél : 0 801 800 100
Fax : 02 96 28 02 12
vital-concept.com**Numéro de téléphone :** 01.45.42.59.59 (n° ORFILA)**2. IDENTIFICATION DES DANGERS****2.1. Classification de la substance ou du mélange****Classification selon le règlement (CE) 1272/2008 (CLP) :**

Acute Tox. 4 (Oral) : H302

Eye Irrit.2 : H319

Aquatic Chronic 2 : H411

Texte complet des phrases R et H en section 16.

2.2 Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)

Pictogrammes de danger :**Mention d'avertissement :** DANGER**Mention de danger :** H302 - Nocif en cas d'ingestion.
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux.
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P264 - Se laver les mains à l'eau et au savon soigneusement après manipulation
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement
P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux
P301+P312 - EN CAS D'INGESTION : appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise
P301+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation en vigueur.

2.3. Autres dangers

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH.

3. INFORMATION SUR LES COMPOSANTS**3.1. Substance**

Non applicable.

3.2 Mélange**Composants dangereux :**

Nom des composant	N° CAS	EINECS	%	Classification (CE) 1272/2008
Sulfate de zinc monohydraté	7446-19-7	793-3	10%	Acute Tox. 4 (Oral) : H302 Eye Dam. 1 : H318 Aquatic Acute 1 : H400 Aquatic Chronic 1 : H410

Texte complet des phrases R et H en section 16.

4. PREMIERS SECOURS**Inhalation :**

Éviter l'inhalation de la vapeur ou du brouillard.

En cas de symptômes après exposition dans un local très confiné, mettre la personne au repos à l'air frais et consulter un médecin.

Contact avec les yeux :

En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau pendant 15 mn.

Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Contact avec la peau :

En cas de contact avec la peau, rincer immédiatement à l'eau pendant 15 mn et enlever les vêtements souillés. Laver les vêtements souillés avant ré utilisation.

Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Ingestion :

Rincer la bouche à l'eau et consulter un médecin.

NE PAS FAIRE VOMIR, sauf avis contraire du personnel médical.

Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**Équipement de protection spécial pour les sapeurs-pompiers :**

Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.

Risque lié aux produits de décomposition thermique :

Néant

Moyens d'extinction :

Tout modèle.

Éviter le rejet des eaux d'extinction dans le milieu naturel environnant.

6. MESURE A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE**Mesures pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :**

Éviter tout contact du produit répandu et des écoulements avec le sol et les eaux superficielles.

Précautions individuelles :

Éviter les risques de projection dans les yeux et sur la peau.

Suivre toutes les procédures relatives à la lutte contre l'incendie (§5)

Remarque : voir section 8 pour les équipements de protection personnelle et section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE**Manipulation :**

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Manipuler le produit dans un endroit bien aéré.

Stockage :

Conserver le récipient bien fermé. Conserver le récipient dans un endroit frais et bien ventilé.

Matériaux d'emballage recommandé :

Utiliser le récipient d'origine.

8. PROCEDURES DE CONTROLE DE L'EXPOSITION DES TRAVAILLEURS ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1. Paramètres de contrôle

Sulfate de zinc monohydraté (CAS 7446-19-7)	
DNEL / DMEL Travailleurs	
À long terme - effets systématiques, cutanée	8.3 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets systématiques, inhalation	1 mg/m ³
DNEL / DMEL Population générale	
À long terme - effets systématiques, cutanée	8.3 mg/kg de poids corporel/jour
À long terme - effets systématiques, orale	1.3 mg/m ³
À long terme - effets systématiques, inhalation	0.83 mg/m ³
PNEC Aquatique	
PNEC aquatique - Eau douce	20.6 µg/L
PNEC aquatique - Eau de mer	6.1 µg/L
PNEC Sédiments	
PNEC sédiments - Eau douce	117.8 mg/kg dw
PNEC sédiments - Eau de mer	56.5 mg/kg dw

8.2. Contrôle de l'exposition

Équipement de protection individuelle :



Protection respiratoire :

En cas de ventilation insuffisante du local, porter un appareil de protection respiratoire filtre de gaz acides (Type E) recommandé.

Protection de la peau :

Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail.

Protection des yeux :

Recommandé : Utiliser une protection des yeux et du visage assurant une protection contre les éclaboussures de liquides.

Protection des mains :

Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est recommandé en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Aspect :

État physique : Liquide

Couleur : Blanc

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

Densité : 1.39

Solubilité : Soluble dans l'eau

pH : 2

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité :

Stable dans les conditions de stockage et de manipulation recommandées (voir §7).

Réactivité :

Peut être corrosif pour les métaux.

Produits de décomposition dangereux :

Dans les conditions normales d'utilisation et de stockage, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé :

Nom du produit/composant	Test résultat	Espèces	Dosage
Sulfate de zinc (CAS 7446-19-7)	DL50 orale	Rat	1710 mg/kg bw

Effets chroniques potentiels pour la santé

Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Tétragénicité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Effets sur le développement et sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Inhalation :

Dégagement possible de gaz ou vapeurs irritants/corrosifs pour le système respiratoire.

Ingestion :

Peut causer des brûlures de la bouche et du tube digestif.

Peau :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

- Brûlures
- Rougeur

Yeux :

Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

- Brûlures
- Lésions oculaires graves

12. INFORMATIONS ÉCOTOXICOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

12.2 Persistance et dégradabilité

Sans objet.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Sans objet.

12.4 Mobilité dans le sol

Non disponible

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT et vPvB de l'annexe XIII de la directive REACH.

12.6 Autres effets néfastes

Aucune information complémentaire disponible.

13. ÉLIMINATION DES DÉCHETS

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination des déchets :



Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Mettre au rebut conformément à toutes les réglementations locales et nationales en vigueur.

Déchets dangereux :

Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport:

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classe	Groupe	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	UN3082	Matière dangereuse du point de vue de l'environnement, liquide, N.S.A. (Sulfate de zinc)	9	III		Numéro d'identification du danger -90
Classe ADN	UN3082		9	III		-
Classe IMDG	UN3082	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, LIQUID N.O.S. (zinc sulphate)	9	III		Emergency schedules (Ems) F-A, S-F
Classe IADA-DGR	UN3082		9	III		-

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Réglementation Européenne:

Pas de restriction selon l'annexe XVII de REACH.

Ne contient pas de substance candidate selon REACH.

16. AUTRES INFORMATIONS

Sources de données : ECHA Website

IUCLID

INERIS

Informations des fournisseurs

Abréviations :

CLP = Classification, labelling and packaging

REACH = Registration, evaluation and autorisation of chemicals

DNEL = DNEL = Derivative No Effect Level

PNEC = Predicted No Effect Concentration

Liste des phrases R, H et EUH

Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux Catégorie 1
Eye Dam. 1	Graves dommages et/ou irritations oculaires graves Catégorie 1
Acute Tox. 4 (oral)	Toxicité aigüe (orale) Catégorie 4
Skin Corr. 1B	Corrosif pour la peau Catégorie 1B
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu Catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique Catégorie 1
H290	Peut être corrosif pour les métaux
H302	Nocif en cas d'ingestion
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et des lésions oculaires graves
H318	
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques
H401	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Avis aux lecteurs : A notre connaissance, les informations communiquées dans cette Fiche de Données de Sécurité sont exactes à la date de sa publication. Ces informations sont données à titre indicatif en matière de sécurité et ne s'appliquent qu'au matériel et aux utilisations visés dans la présente Fiche. Ces informations ne s'appliquent pas nécessairement à ce matériel s'il est associé à un ou plusieurs autres matériels, ou s'il en est fait d'autres utilisations que celles ici décrites. La décision finale quant à l'utilisation appropriée de tout matériel est de la seule responsabilité de l'utilisateur. Tous les matériels peuvent présenter des risques non connus et doivent être utilisés avec précaution. VITAL CONCEPT SAS décline toute responsabilité en cas de perte ou de dommages résultant de l'utilisation de données, informations, ou recommandations énoncées dans cette Fiche de Données de Sécurité.